

Rapport Annuel d'Avancement 2016 du Mouvement SUN

MADAGASCAR

Rapport 2016 : Évaluation conjointe par la plateforme nationale multi-acteurs et multi-secteurs

Avril 2015 - Avril 2016

Processus et détails de l'évaluation conjointe 2016

Pour aider le Secrétariat du Mouvement SUN à mieux comprendre comment vos contributions à l'évaluation conjointe 2016¹ ont été compilées chez les parties prenantes, et dans quelle mesure le processus a été utile pour les parties prenantes dans le pays, veuillez nous fournir les informations suivantes :

Participation

1. Les groupes d'acteurs suivants fournissent-ils des contributions spécifiques, que ce soit par écrit ou verbalement, à -l'exercice d'Évaluation Conjointe?

Groupe	Oui (indiquer le nombre) / Non (= 0)
Gouvernement	OUI
Société civile	OUI
Milieus scientifique et universitaire	
Donateurs	
Nations Unies	
Secteur privé	
Autre (veuillez préciser)	

2. Combien de personnes au total ont-elles participé au processus à un moment donné ? _____

¹ Notez que les résultats analysés de cet exercice d'évaluation conjointe ainsi que les informations sur la façon dont l'exercice a été entrepris dans les pays seront inclus dans le Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2016.

Processus

3. Les données de l'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou examinées lors d'une réunion en face-à-face, ou par email ?

Étape	Format			
Collecte	Réunion	☒	Courriel	☐
Examen, validation	Réunion	☒	Courriel	☐

4. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, veuillez joindre une photo de celle-ci.

Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, pouvez-vous affirmer que la réunion a été utile aux participants, au-delà du travail habituel de la plateforme multisectorielle ?

Oui

Pourquoi ?

Facilitation de l'échange et de consensus

Processus 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achevé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

PROCESSUS 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun

Le renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et sous-national permet aux parties prenantes dans le pays de mieux travailler pour une amélioration des résultats de nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs fonctionnelles permettent l'obtention de résultats communs à travers des interactions facilitées des parties prenantes du secteur sur les questions liées à la nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs permettent la mobilisation et l'engagement des parties concernées, assistent les structures nationales compétentes dans leur prise de décision, permettent un consensus autour des intérêts et des recommandations communes et favorisent le dialogue au niveau local.

Marqueur de progrès 1.1 : Choisir / développer des mécanismes de coordination au niveau des pays

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès examine la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination sont mis en place au niveau du gouvernement ainsi que sur la fréquence des réunions organisées par les fonctionnaires de haut niveau. Il indique si les acteurs non-étatiques telles que les agences de l'ONU, les donateurs, les organisations de la société civile et le secteur privé sont organisées en réseaux avec des fonctions de coordination.	- Structure formelle multi-acteurs et multi-secteurs de coordination en place, telle qu'un organe coordinateur de haut niveau du gouvernement (soutien politique). - Nomination officielle d'un point focal SUN de gouvernement en tant que coordinateur. - Réunion des membres de la plateforme multisectorielle sur une base régulière. - Désignation des points focaux et des coordinateurs de groupes d'acteurs clés, tels que les pour les donateurs, la société civile, les Nations Unies, le secteur privé, ou le milieu académique. - Analyse institutionnelle de la capacité de la structure de haut niveau effectuée - Établir ou affiner les termes de référence, plans de travail et autres types de	4	- ONN, CNN fonctionnels - Plateformes (système des nations Unies, Société civile, gouvernement, secteur privé, chercheurs) mises en place, opérationnelles - La plateforme de la société civile est déjà mise en place depuis novembre 2013 et a reçu son arrêté ministériel depuis juillet 2015. Elle est fonctionnelle avec un conseil d'administration et un secrétariat exécutif. - Le conseil d'administration et l'assemblée générale ont des réunions régulières et systématiques

	mécanismes de facilitation [Documents à l'appui requis].		
Marqueur de progrès 1.2 : Coordonner à l'interne et élargir l'adhésion, et collaborer avec d'autres parties prenantes pour élargir son influence			
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination mis en place par le gouvernement et par les acteurs non-étatiques sont en mesure d'atteindre les membres concernés de divers secteurs, afin d'élargir l'influence collective sur les questions nutritionnelles pertinentes. Il analyse également la mesure dans laquelle les niveaux locaux sont impliqués dans l'approche multi-acteurs et multisectorielle en matière de nutrition (par exemple la décentralisation des plateformes).	▪ Développer les plateformes multisectorielles pour obtenir l'adhésion des membres clés. ▪ Autres ministères et départements engagés à l'instar des secteurs contribuant à la nutrition. ▪ Engager activement les décideurs politiques de l'exécutif. ▪ Groupes d'acteurs clés travaillant pour inclure de nouveaux membres, par exemple, les partenaires de développement ; divers groupes de la société civile ; des partenariats du secteur privé ; les médias ; les parlementaires ; le milieu scientifique et universitaire. ▪ Engager des acteurs ou des groupes spécialisés sur des thèmes spécifiques tels que le genre ; l'équité ; l'Eau, assainissement, hygiène, etc. ▪ Mettre en place des structures et/ou des processus décentralisés qui soutiennent la planification et l'action au niveau local, et créer une boucle de commentaires entre les niveaux central et local, y compris les groupes communautaires et les groupes vulnérables. [Fournir des exemples, le cas échéant].	▪ 4	▪ Plateforme gouvernementale atteintes jusqu'au niveau régional et local ▪ Plateforme du système des Nations Unies atteintes jusqu'au niveau régional ▪ Autres plateformes atteintes au niveau national, par contre au niveau régional partiellement atteintes ▪ Manifestation de l'engagement de toutes les parties prenantes durant la célébration journée nationale de nutrition ▪ Contribution effective à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan National d'Actions en Nutrition ▪ La composition des membres des membres de la Plateforme HINA reflète la multisectorialité du mouvement ▪ Les plateformes régionales de la société civile sont mises en place dans 13 régions. Elles sont opérationnelles et pilotent des microprojets en faveur de la nutrition

Marqueur de progrès 1.3 : S'engager au sein de la plateforme multi-acteurs et multi-secteurs, et contribuer à celle-ci			
Ce marqueur de progrès se penche sur le fonctionnement réel de la plateforme multisectorielle pour faciliter les interactions régulières entre les parties prenantes concernées. Il indique la capacité interne des plateformes multi-acteurs à engager activement toutes les parties prenantes, à établir des programmes importants, à parvenir à un consensus pour influencer le processus de prise de décision et aboutir à une appropriation et une redevabilité mutuelles pour les résultats.	▪ S'assurer que la plateforme multisectorielle produit des résultats par rapport aux plans de travail approuvés ▪ Garantir que les acteurs de la plateforme multi-acteurs et multi-secteurs contribuent aux discussions sur : cadre légal/politique, cadre commun de résultats, plans, suivi et rapportage financier, révisions annuelles. ▪ Se servir régulièrement de la plateforme pour l'interaction sur les questions liées à la nutrition parmi les parties prenantes des secteurs concernés. ▪ Amener la plateforme à s'accorder sur le programme et la hiérarchisation des questions. ▪ Utiliser les résultats influencer et plaider auprès d'autres organes de décision. ▪ Les groupes d'acteurs clés s'associent au système de soutien global et contribuent à la plateforme multisectorielle et aux actions en faveur de la nutrition par exemple des actions financières, le plaidoyer, et la participation active.	▪ 4	▪ Plateforme gouvernementale opérationnelle jusqu'au niveau régional et local ▪ Plateformes du système des Nations Unies opérationnelle jusqu'au niveau régional ▪ Plateforme des sociétés civiles opérationnelle au niveau national, partiellement opérationnelle au niveau régional ▪ jusqu'au atteintes au niveau national, par contre au niveau régional partiellement atteintes ▪ Manifestation de l'engagement de toutes les parties prenantes durant la célébration journée nationale de nutrition ▪ Contribution effective à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan National d'Actions en Nutrition ▪ Engagement de HINA dans l'accompagnement de la mise place des autres plateformes ▪ La Plateforme HINA a participé dans l'identification des axes prioritaires pays spécifique nutrition / ambassade de France au Motel Anosy ▪ Participation à l'évaluation du PNAN2 par le mouvement SUN et par l'expert du FAO. ▪ Participation à l'atelier de restitution des résultats de l'évaluation du PNAN2 et lancement des premières réflexions sur le processus de révision de la PNN (juin 2016). ▪
Marqueur de progrès 1.4 : Suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion sérieuse sur ses propres contributions et réalisations			
Ce marqueur de progrès se	▪ Mener le suivi et rédiger des rapports sur	▪ 2	▪ L'évaluation de la mise en œuvre du Plan

penche sur la capacité de redevabilité pour les résultats collectifs de la plateforme multi-acteurs dans son ensemble. Il implique que les acteurs au sein de la plateforme multisectorielle soient capables de mener le suivi et rédiger des rapports sur leurs propres contributions et réalisations.	les procédures et résultats de plateforme multisectorielle (y compris sur des sites pertinents, et d'autres moyens de communication) sur une base régulière [Documents à l'appui demandés pour le dernier cycle de <i>reporting</i>]. ▪ Les groupes d'acteurs clés suivent les engagements et sont en mesure de rédiger des rapports sur une base annuelle, au minimum, par exemple sur les engagements financiers, les engagements pris dans le cadre du Pacte de la nutrition pour la croissance, etc.		national d'actions en nutrition a été faite par un groupe de consultant externe ▪ Rapport de suivi non disponible pour chaque plateforme Compte-rendu régulier des activités réalisées aussi bien au niveau régional que national ▪
Marqueur de progrès 1.5 : Soutenir l'impact de la plateforme multi-acteurs et multi-secteurs			
Ce marqueur de progrès se penche sur la façon dont l'approche multi-acteurs à la nutrition est institutionnalisée dans les mécanismes nationaux de planification du développement et dans des engagements politiques durables, non seulement par le pouvoir exécutif du gouvernement, mais aussi par les directions d'agences et organisations.	▪ Intégration du mécanisme de plateforme multisectorielle pour la nutrition dans les mécanismes nationaux de planification du développement. ▪ Participation continue du niveau exécutif de leadership politique, indépendamment des résultats. ▪ Engagements institutionnels des groupes d'acteurs clés.	2	▪ Contribution de chaque entité dans la planification de façon isolé/ individuel et non au nom d'une plateforme ▪ La plateforme HINA participe dans les mécanismes nationaux de planification de développement. La stratégie de plaidoyer développée par la Plateforme devrait permettre les engagements institutionnels des groupes d'acteurs clés. ▪

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 1
Gouvernement	- Initiative nationale à rassembler et coordonner les acteurs (société civile, secteur privé, recherche) avant même la mise en place des différentes plateformes - Initier et appuyer la mise en place des différentes plateformes selon l'esprit du SUN
ONU	-
Donateur	-
Secteur privé	-

OSC	- Adhésion de HINA dans toutes les activités et sollicitation des autres acteurs
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2015 À AVRIL 2016) POUR LE PROCESSUS 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

Formalisation de la mise en place des plateformes réalisée. L'opérationnalisation effective et le suivi régulier des activités dépendent de chaque plateforme. Ainsi, leur implication dans la planification et la prise de décision n'est pas concrète.

Processus 2 : Un cadre politique et juridique cohérent

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achevé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

Le cadre politique et juridique cohérent en place devrait éclairer et orienter la façon dont les parties prenantes nationales travaillent ensemble pour l'amélioration des résultats de la nutrition. Les politiques, stratégies et législations mises à jour sont fondamentales pour prévenir les conflits d'intérêt à travers le large éventail d'acteurs impliqués dans un sujet de société aussi complexe comme la nutrition. Ce processus met l'accent sur l'environnement politique et juridique.

Marqueur de progrès 2.1 : Analyser en permanence les politiques et législations existantes pertinentes pour la nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques existantes pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations sont analysées à l'aide de processus de consultation multisectoriels avec des représentants des différentes parties prenantes, en particulier les représentants de la société civile. Il indique que le point a été fait et que les documents y afférents sont disponibles tout comme le	- Analyse multisectorielle régulière et point sur les politiques et la réglementation en vigueur. - Réflexion sur les politiques en place et le cadre juridique. - Existence d'articles de synthèse. - Indiquer toutes politiques pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations identifiées, analysées au cours de la période de <i>reporting</i> et préciser le type de processus de consultation qui a été appliqué. Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que les politiques et législations sont analysées	3	- Evaluation de la Politique Nationale de Nutrition et du Plan National d'Action II effectué. Des recommandations et des orientations pour la mise à jour de la Politique Nationale et pour le nouveau PAIN (Plan d'Action Intersectorielle pour la Nutrition) ont été proposées. - PSAEP : Programme Sectoriel pour l'Agriculture, Elevage et Pêche - PDSS : Politique de Développement Sectoriel et Sanitaire - PNS : Politique Nationale de Santé - PNPS : Politique Nationale de la Protection Sociale - Code de commercialisation des substituts des laits maternels - Décret d'iodation et fluoration universelle de sel

sont ceux sur l'analyse en continu du contexte, qui peut éclairer et guider l'élaboration des politiques.			La réflexion sur la réalisation d'une telle analyse est lancée au niveau de la Plateforme HINA.
Marqueur de progrès 2.2 : S'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents			
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de contribuer, influencer, et plaider pour le développement d'un cadre politique et juridique pour l'amélioration de la nutrition ou la mise à jour de celui en place (c'est-à-dire que les stratégies de plaidoyer et de communication sont mises en place pour soutenir la diffusion des politiques pertinentes). Il se concentre sur la façon dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et essayent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires. Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des	- Existence d'une stratégie de plaidoyer et de communication nationale, - Plaidoyer pour l'examen ou la révision des politiques et du cadre juridique avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour garantir la qualité, - Développer un récit et des déclarations communes pour influencer efficacement l'élaboration des politiques. - Attention et soutien des parlementaires (par exemple des groupes qui traitent spécifiquement de la nutrition ; votes à l'appui des changements proposés par la plateforme multisectorielle). - Influencer les ambassadeurs de la nutrition pour la promotion des politiques favorables à la nutrition. - Des groupes d'acteurs clés promeuvent l'intégration de la nutrition dans les politiques nationales et d'autres actions de développement connexes. - Exemples d'engagement à travers les publications, les notes d'orientation, la presse, des ateliers. - Diffusion et communication du cadre politique et juridique par les parties prenantes clés au sein des publics concernés. Exigences minimales pour la notation 4 : Les	4	- Table ronde des bailleurs en nutrition pour obtenir leurs engagements - Signature d'une déclaration de consensus sur l'iodation et la réduction de la consommation de sel - Réalisation d'une étude sur le coût de la faim à Madagascar - Discours de plaidoyer sur la situation de la malnutrition à Madagascar faite par le SG de l'ONU - Réalisation des études sur les déterminants de la malnutrition - Intégration de la nutrition dans la politique et programme du gouvernement : Politique Général de l'Etat, Plan National de Développement, Plan de mis en œuvre du PND - Intégration de la nutrition parmi les thèmes discutés dans le GDS (Groupe de dialogue stratégique entre les bailleurs et le gouvernement) - Intégration de la nutrition parmi les secteurs à financer dans le CBI (Conférence des Bailleurs et des Investisseurs) - L'engagement de HINA se reflète à travers la mise en œuvre de sa stratégie de plaidoyer.

législations et politiques fondées sur des données probantes qui sont en faveur des plus vulnérables et défavorisés (femmes et enfants) grâce à des approches fondées sur l'équité.	pays sont tenus de fournir des preuves de l'impact du plaidoyer sur les cadres politiques et juridiques et les stratégies de soutien		
Marqueur de progrès 2.3 : Développer et réviser les politiques et cadres juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes dans les pays			
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes nationales - gouvernement (à savoir les ministères de tutelle) et les partenaires non étatiques - coordonnent leurs contributions pour assurer le développement d'un cadre politique et juridique cohérent.	▪ Coordonner les politiques et la réglementation de la nutrition entre les ministères de tutelle concernés Par exemple Existence de directives / conseils / soutien ministériels nationaux pour l'intégration de la nutrition dans les politiques sectorielles. ▪ Les groupes d'acteurs clés coordonnent et alignent les contributions aux politiques et législation (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) nationales liées à la nutrition ▪ Développer / mettre à jour les cadres politiques et juridiques avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour en vérifier la qualité. ▪ Existence de politiques et stratégies pertinentes (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) mises à jour ▪ Existence d'une législation exhaustive pertinente à la nutrition mettant l'accent sur le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la législation sur l'enrichissement des aliments et la Loi sur les congés de maternité ainsi que des politiques qui responsabilisent la femme	▪ 3	▪ Les politiques/programmes sectoriels tels que PSAEP, PNS, PNPS, PNAS, PNE (validation en cours pour les deux dernières) ont intégré la nutrition. ▪ La PNN est encours de mise à jour ▪ Le ministère de la santé, le ministère de commerce, le ministère de l'industrie s'alignent sur l'effectivité de 'application de la loi sur l'iodation universelle su sel à Madagascar ▪ Mobilisation des plateformes durant les processus de mise à jour des cadres politiques et juridiques ▪ Existence des législations exhaustives pertinente à la nutrition.

	▪ Vérifier la cohérence des politiques de Nutrition avec d'autres politiques de développement telles que les politiques commerciales, agricoles et autres Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des politiques et des législations développées à travers les efforts coordonnés		
Marqueur de progrès 2.4 : Opérationnaliser / appliquer les cadres juridiques			
Ce marqueur de progrès se penche sur la disponibilité de mécanismes pour rendre opérationnel et faire respecter les législations telles que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la Loi sur les congés de maternité, la législation sur l'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.	▪ Disponibilité des lignes directrices nationales et sous-nationales pour opérationnaliser la législation ▪ Existence de mécanismes nationaux / sous-nationaux pour opérationnaliser et appliquer la législation [Bien vouloir partager les rapports / documents pertinents] Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'application des lois	▪ 2	▪ Les Arrêtés d'application de certaines réglementations ne sont pas encore effectifs
Marqueur de progrès 2.5 : Mener le suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact de la politique			
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques et les législations existantes ont été examinées et évaluées afin de documenter les meilleures pratiques ; et sur la mesure dans laquelle les leçons disponibles sont partagées par différentes parties prenantes au sein des plateformes multi-	▪ Existence et utilisation des études des politiques, des rapports de suivi de la recherche, des évaluations d'impact, des disséminations publiques, etc. ▪ Des groupes d'acteurs individuels contribuent à l'apprentissage mutuel Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des enseignements tirés des examens et des évaluations, telles que des études de cas et des rapports	▪ 3	▪ Capitalisation des résultats des différentes études pour la réactualisation de la politique nationale de nutrition ▪ Evaluation du PNAN 2 effectuée ▪ Mise en place des villages de nutrition effectuée en collaboration avec toutes les parties prenantes

acteurs.			
----------	--	--	--

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 2
Gouvernement	- Effectivité des activités inscrites dans le Plan National de Développement
ONU	- Intégration des grandes lignes de l'ODD dans les politiques et programmes nationaux
Donateur	- Intégration de la nutrition dans le CBI (Conférence des Bailleurs Internationaux)
Secteur privé	-
OSC	- Participation au processus de mise en place des différentes politiques et plaidoyer pour leur mise en œuvre effective
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2015 À AVRIL 2016) POUR LE PROCESSUS 2 : Un cadre politique et juridique cohérent (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)

Processus 3 : Alignement des actions autour d'un cadre commun de résultats

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achevé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 3 : Alignement des actions autour d'un cadre commun de résultats (CCR – voir ANNEXE 4 pour la définition)

L'alignement des actions dans tous les secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition démontre la mesure dans laquelle de multiples secteurs et parties prenantes travaillent efficacement ensemble et la mesure dans laquelle les politiques et les législations sont opérationnalisées pour assurer que toutes les personnes, en particulier les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus se penche sur le côté opérationnel des cadres politique et juridiques et la façon dont ils se traduisent en actions.² Le terme « cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats escomptés convenus entre les différents secteurs des gouvernements et les principales parties prenantes par le biais d'un processus négocié. L'existence de résultats communs convenus permettrait aux parties prenantes de rendre leurs actions plus axées sur la nutrition par une coordination ou une intégration accrue. Dans la pratique, un cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents qui sont reconnus comme un point de référence pour tous les secteurs et parties prenantes qui travaillent ensemble pour un impact dans les efforts de renforcement de la nutrition.

Marqueur de progrès 3.1 : Aligner les actions existantes autour de cibles / politiques nationales en matière de nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes pour la nutrition en conséquence afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions à travers tous les secteurs et parties	- Revue/Analyse de la situation nutritionnelle multisectorielle - Analyse des programmes gouvernementaux sectoriels et des mécanismes de mise en œuvre - Cartographie des parties prenantes et d'actions pour la nutrition - Consultations multi-acteurs pour l'alignement des actions	3	Diverses études : - Déterminants de la malnutrition - Coût de la faim - Coast of diet Réunion périodique des clusters : nutrition et sécurité alimentaire Diverses cartographies réalisées ou en cours de mise à jour:

² « Actions » se réfère aux interventions, des programmes, services, campagnes et lois adoptées ou aux politiques spécifiques. Les séries 2013 de la publication du *The Lancet* sur la nutrition maternelle et infantile fournissent un ensemble d'actions spécifiques de nutrition fondées sur des preuves à fort impact, y compris l'adoption de pratiques telles que « l'allaitement maternel exclusif pendant six mois »

prenantes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition. Note : tandis que le Marqueur de Progrès 2.1 se focalise sur la révision des politiques et législations, le Marqueur de Progrès 3.1 se concentre la révision des programmes et la capacité de mise en œuvre	Liste des lacunes existantes et accord sur les actions de base en nutrition, en alignement avec le cadre politique et légal Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents à l'appui de l'alignement		- Cartographie des intervenants - Cartographie des interventions Alignement des activités relatives à la nutrition des secteurs aux politiques nutritionnelles Lacunes : coordination des acteurs sur terrain à renforcer La Plateforme HINA participe activement au Groupe Régional de Suivi Evaluation (GRSE) dynamisé par le point focal gouvernemental.
Marqueur de progrès 3.2 : Traduire les cadres politiques et juridiques en cadres communs de résultats redevables du renforcement de la nutrition			
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition dans le pays. Le cadre commun de résultats est reconnu comme cadre d'orientation pour la mise en œuvre à moyen / long terme des actions avec des cibles nutritionnelles clairement identifiées. Idéalement, un cadre commun de résultat devrait avoir identifié le mécanisme de coordination (et les capacités y relatives) et défini les rôles et redevabilités de chacune des parties prenantes pour la mise en œuvre. Il devrait englober une matrice de mise en œuvre, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, y compris les estimations de	- Définir les objectifs à moyen / long terme pour la nutrition dans le cadre de la planification nationale - Définir le processus de mise en œuvre avec des rôles clairs pour les groupes d'acteurs³ - S'accorder sur le cadre commun de résultats pour le renforcement de la nutrition. Les éléments d'un cadre commun de résultats doivent être les suivants : Titre du cadre commun de résultats ; plan de mise en œuvre avec des rôles définis des parties prenantes dans des secteurs clés (par exemple la santé, l'agriculture, la protection sociale, l'éducation, l'Eau, assainissement, hygiène, le sexe) ; les estimations des coûts des interventions incluses ; les estimations de coûts pour le	3	- Mise à jour de la PNN et PAIN en cours en tenant compte des objectifs du PND - Participations de tous les acteurs en nutrition dans le processus de mise à jour de la PNN et la rédaction du PAIN

³ Cela suppose l'existence de coordination et de l'engagement multisectoriel et multi-acteurs dans le cadre du Processus 1

coûts de coordination et de suivi et évaluation.	plaidoyer, la coordination et le suivi et évaluation ; les besoins de renforcement des capacités et les priorités Évaluation de la capacité de coordination pour soutenir le cadre commun de résultats Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir la preuve d'un plan solide qui a été techniquement et politiquement approuvé		
Marqueur de progrès 3.3 : Organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats			
Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences nationales et locales à séquencer les actions prioritaires et à les mettre en œuvre. Cela nécessite, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacité de prestation et, d'autre part, une volonté des parties prenantes de niveau national et global à mobiliser leur expertise technique afin de répondre en temps opportun et de manière coordonnée, aux besoins identifiés.	- Évaluations réalisées sur la capacité de mise en œuvre, y compris la main-d'œuvre et d'autres ressources - Séquençage des priorités pour mobiliser les entités responsables de la mise en œuvre et développer leurs capacités conformément aux évaluations et mécanismes communs - Existence de plans de travail annuels détaillés avec des cibles mesurables pour guider la mise en œuvre - Réforme institutionnelle mise en œuvre selon les besoins pour accroître la capacité du mécanisme de coordination Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des actions alignées autour de priorités annuelles, comme un plan de travail annuel ou le	3	- La volonté de tous les secteurs à mettre en œuvre et à intégrer la nutrition dans leurs plans sectoriels est acquise. - Engagement du gouvernement traduit par le rôle de la primature en tant que leader de la coordination des toutes interventions en matière de la nutrition - Priorisation des interventions suivant le contexte national et orientations définies dans le PNAN - Chaque secteur dispose d'un plan de travail annuel conformément avec les stratégies et objectifs du PNAN

	plan de mise en œuvre		
Marqueur de progrès 3.4 : Suivre conjointement les actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats			
Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les systèmes d'information sont utilisés pour suivre la mise en œuvre des actions prioritaires pour l'amélioration de la nutrition. Il examine plus particulièrement la disponibilité des rapports conjoints de progrès qui peuvent utilement éclairer l'ajustement des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et la prestation de services coordonnée entre les parties prenantes du pays.	▪ Système d'information (par exemple : plateformes et portails multi-sectoriels) en place pour recueillir, analyser et communiquer régulièrement les indicateurs convenus en mettant l'accent sur la mesure de la couverture de la mise en œuvre et de la performance ▪ Existence de rapports d'avancement réguliers ▪ Tenue des examens conjoints annuels / réguliers et des visites de suivi ▪ Ajustements des plans annuels, y compris des budgets sur la base de l'analyse de la performance ▪ Existence d'un suivi participatif de la société civile Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'examen régulier / annuel de la couverture de la mise en œuvre et de la performance des actions prioritaires	▪ 3	▪ Collecte périodique des rapports d'activités auprès des parties prenantes ▪ Obligation de rapportage de la coordination pour le Conseil national de Nutrition ▪ Existence du Système de suivi
Marqueur de progrès 3.5 : Évaluer la mise en œuvre d'actions visant à comprendre, atteindre et maintenir l'impact de la nutrition			
Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les résultats et le succès sont en cours d'évaluation pour éclairer la prise de décision concernant la mise en œuvre et rassembler des preuves que les populations sont bénéficiaires.	▪ Rapports et publications d'enquêtes sur la population, des études de mise en œuvre, de l'évaluation de l'impact et de la recherche opérationnelle ▪ Intégrer et partager les leçons apprises, bonnes pratiques, études de cas, narratifs de changement et les progrès dans la mise en œuvre ▪ Audit social des résultats et analyse	▪ 3	▪ Participation de tous les acteurs durant les processus des études effectuées : dès la conception de la méthodologie jusqu'à la restitution des résultats ▪ Capitalisation des acquis en nutrition en cours par la plateforme société civile ▪ Adoption de l'approche 1 000 jours pour le plaidoyer ▪ Célébration de la Journée Nationale de

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 3
Gouvernement	- Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PNAN
ONU	-
Donateur	-
Secteur privé	-
OSC	- Contribution au suivi-évaluation
Autres	-

[illegible]

Processus 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presque achevé	Achevé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux pour mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer la nutrition est essentielle pour déterminer les besoins de financement. Cette évaluation est basée sur les compétences à suivre les dépenses prévues et réelles pour la nutrition à travers les ministères concernés et les partenaires extérieurs. L'existence de plans avec des actions clairement chiffrées aide les autorités gouvernementales et les principales parties prenantes (par exemple les Nations Unies, les donateurs, le Secteur privé, la Société civile) à aligner et contribuer des ressources aux priorités nationales, à estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et à identifier les déficits de financement.

Marqueur de progrès 4.1 : Chiffrer et évaluer la faisabilité financière			
DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les parties prenantes autres dans le pays sont en mesure de fournir des contributions pour le chiffrage des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition, dans tous les secteurs pertinents (les exercices de chiffrage peuvent être réalisés de différentes façons, y compris la réalisation d'une révision des dépenses courantes ou une estimation des coûts unitaires).	- Existence d'estimations chiffrées des actions liées à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] - Existence de plans chiffrés pour la mise en œuvre de cadre commun de résultats - Les groupes d'acteurs ont un aperçu de leurs propres allocations pour les programmes / actions relatifs à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents décrivant la méthode de chiffrage et des programmes ou des plans chiffrés	4	- Costing PNAN (quinquennale) - PTA avec le budget correspondant au niveau de chaque entité - Allocation budgétaire pour les Ministères intervenant dans la nutrition - Plan d'investissement élaboré en partenariat par UNICEF - Contribution de la plateforme HINA dans la réalisation de l'exercice d'allocation budgétaire sur la nutrition
Marqueur de progrès 4.2 : Suivre et rédiger un rapport sur le financement de la nutrition			
Ce marqueur de progrès se penche	Reporting sur les interventions	3	Suivi budgétaire trimestriel demandé par le

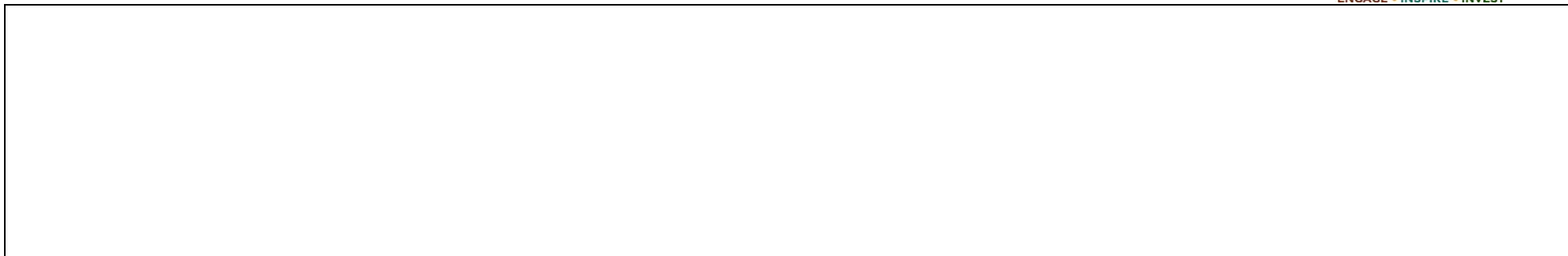
sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les autres parties prenantes dans le pays sont en mesure de suivre leurs allocations et dépenses (si disponible) pour des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si le suivi financier pour la nutrition fait l'objet de <i>reporting</i> et s'il est disséminé de manière transparente auprès d'autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.	spécifiques et contribuant à la nutrition, ventilées par secteur, et sources de financement (ressources internes et externes), y compris ○ les dépenses prévues ○ les allocations courantes ○ et les dépenses récentes (dans les un à deux ans de la période d'allocation identifiée) ▪ Existence de mécanismes, y compris de rapports financiers réguliers, de rapports d'audit indépendants, d'études sur l'efficacité au regard des coûts, consolidation multi-sectorielle des dépenses sectorielles pour la nutrition, et d'autres rapports. ○ Existence d'informations financière transparentes et accessibles au public ▪ Audits sociaux, partage de l'information financière entre les membres de la plateforme multisectorielle, mise de l'information financière à la disposition du public. Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que l'information sur les allocations et dépenses courantes réelles est accessible au public		Ministère des Finances (partie technique et financière) ▪ Présentation des rapports techniques et financiers au Bureau permanent du conseil national de nutrition qui assume le rôle de conseil d'administration ▪ Audit financier à chaque fin d'exercice à présenter au Bureau permanent du conseil national de nutrition ▪ Contribution de la plateforme HINA dans l'exercice de suivi budgétaire
Marqueur de progrès 4.3 : Intensifier et aligner les ressources, notamment, aborder les insuffisances financières			
Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences des gouvernements et d'autres parties prenantes dans	▪ Existence d'un mécanisme pour identifier les sources financières courantes, la couverture et les déficits de financement	▪ 3	▪ Budget défini dans la Loi de finances initiale et rectificative pour chaque Ministère clés, ▪ Recherche de financement additionnel auprès des partenaires

le pays à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à une meilleure harmonisation et allocation des budgets, au plaidoyer et à la mise en place de mécanismes spécifiques.	- Le gouvernement et les autres parties prenantes dans le pays évaluent les besoins de financement supplémentaires ; l'investissement dans la nutrition est continu ; le plaidoyer pour l'allocation des ressources pour des actions liées à la nutrition est également continu - Augmenter stratégiquement les allocations budgétaires du gouvernement, et mobiliser des ressources internes et externes supplémentaires. Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves d'un mécanisme permettant de combler les déficits de financement		Prévu dans le plan stratégique de plaidoyer de HINA
Marqueur de progrès 4.4 : Transformer les promesses en décaissements			
Ce marqueur de progrès examine comment les gouvernements et les autres parties prenantes nationales sont en mesure de transformer les promesses en décaissements. Il inclut la capacité des donateurs à examiner comment leurs décaissements se font en temps opportun et en ligne avec l'exercice budgétaire dans lequel ils ont été programmés.	- Transformer les promesses en décaissements proportionnels et poursuivre la réalisation des engagements externes - Les décaissements pour les engagements des ressources internes et externes sont réalisées à travers : les allocations budgétaires gouvernementales aux organisations responsables de la mise en œuvre des actions liées à la nutrition ; - et les programmes spécifiques réalisés par le gouvernement et/ou d'autres parties prenantes dans le pays. Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de	2	Engagement accordé et reflété dans la Loi de Finances, mais le taux de régulation limite les décaissements, possibilité de blocage d'engagement de fonds en fin de 3^{ème} trimestre

	fournir des preuves de décaissements pour les engagements (interne ou externe)		
Marqueur de progrès 4.5 : Assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats de la mise en œuvre et l'impact pour la nutrition			
Ce marqueur de progrès examine spécifiquement comment les gouvernements et les parties prenantes nationales s'engagent collectivement dans le financement prévisible à long terme pour assurer des résultats et l'impact. Il examine les changements importants tels que le continuum entre le financement humanitaire à court terme et le financement du développement à long terme, la mise en place de mécanismes de financement souples, mais prévisibles et durables et la résolution des déficits de financement.	▪ Existence d'une stratégie flexible et à long terme de mobilisation des ressources ▪ Réduction coordonnée des déficits de financement grâce à des contributions internes et externes ▪ Contributions nationales flexibles stables et en augmentation ▪ Existence de projections / résolutions financières à long terme / pluriannuelles Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de mécanismes de financement pluriannuels	3	▪ Programmation quinquennale dans le Document d'orientation Budgétaire (DOEB) ▪ Engagement du Gouvernement par le biais des prêts contractés auprès des bailleurs traditionnels

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 4
Gouvernement	- Suivi de l'allocation budgétaire pluri annuelle des Ministères et de l'ONN dédié à la Nutrition
ONU	-
Donateur	-
Secteur privé	-
OSC	- Participation à l'exercice d'allocation et de suivi budgétaire
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2015 À AVRIL 2016) POUR LE PROCESSUS 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources (à savoir les réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions clés pour l'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)



Annexe 1 : Informations sur les participants

N°	Titre	Nom	Organisation	Courriel	Téléphone	Le contact devrait-il être inclus dans la liste de diffusion SUN ?
1.	Point focal national	RAOBELINA	ONN	holy@onn.mg		Oui
2.	Point focal gouvernement	RANDRIAMASIARIJAONA Harinelina	Ministère de la Santé Publique	sppcm.dsemr@yahoo.fr		Oui
3.	Membre du BPCNN	RAMBININTSOA Rufin	Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage	Rufin_alimanga@yahoo.fr		
4.		RAKOTONIAINA Noromalala	ONN	noro@onn.mg		
5.		ANDRIATSARAFARA Laharizaka	ONN	lala@onn.mg		Oui
6.		RAKOTOARIVONY Michel	ONN	michel@onn.mg		
7.		MANOVA Tsibara	ONN	manova@onn.mg		
8.	PCA HINA	Razafimandimby Andriamandranto	Voahary Salama	arazafimandimby@yahoo.fr		Oui
9.	Vice-Pte du CA HINA - (SUN CSA)	TANG Natacha	Action Contre la Faim	rpcasan@mg.missions-acf.org		
10.	Secrétaire Exécutif HINA	ANDRIAMASINORO Bangomalala	Plateforme de la société civile HINA	sepfschina@gmail.com		

11.	Directrice	RAZANAMASY Hanitra	SOS Village enfants Antsirabe	dir.eabe@vesosmad.org		
12.	Animateur	RAVELOSON Ranto	Association Asa soa Antsirabe			
13.	Coordonna teur	RAKOTOZAFY Lazasoa Edouard	CARITAS Antsirabe	caritasantsirabe@moo v.mg		
14.	Président	RAMILIARISON Justin	Association Tanjona Antsirabe II	mana.solo@yahoo.fr		
15.	Président	RAKOTONDRANAIVO Edmond	Association Safidy, Betafo			

Annexe 2 : Questionnaire supplémentaire :

1.	Combien de fois votre plateforme multisectorielle et/ou ses organes associés se sont ils réunis depuis la dernière auto-évaluation ? Veuillez fournir les détails de la réunion, le cas échéant, à savoir, les réunions des comités techniques, les réunions interministérielles, les réunions de groupes de travail, etc.	2 fois Réunion de groupe de travail sur l'organisation et le suivi des activités prévues dans le document de référence
2.	Votre plateforme multisectorielle est-elle répliquée aux niveaux décentralisés ? Ou y a-t-il un mécanisme de coordination pour la nutrition au niveau sous-national ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails (composition, rôles, etc.) sur le mécanisme de coordination	Oui Réunion de coordination au niveau régional par tous les intervenants décentralisés
3.	Avez-vous organisé un événement de haut niveau depuis la dernière auto-évaluation ? (Oui/Non) Veuillez fournir des détails sur l'événement organisé (forum sur la nutrition, atelier pour les fonctionnaires de haut niveau, etc.)	Non
4.	Envisagez-vous d'organiser un événement de haut niveau dans les prochains mois (avril 2016 -avril 2017) ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur l'événement qui sera organisé	Journée Nationale de Nutrition, Journée Mondiale de l'Alimentation, Semaine Nationale de l'allaitement Maternel, semaine de la santé de la mère et de l'enfant : regroupant tous les

		intervenants en Nutrition autour d'un thème spécifique
5.	Avez-vous identifié des ambassadeurs de la nutrition dans votre pays ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur les contributions desdits ambassadeurs.	Oui la Première Dame par l'appui aux bénéficiaires et des visites des sites
6.	Les parlementaires de votre pays sont-ils engagés à travailler pour le renforcement de la nutrition dans votre pays ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur les contributions des parlementaires pour la nutrition.	Oui par la participation à l'élaboration des politiques de nutrition et contribuer au plaidoyer au niveau des parlements
7.	Les journalistes sont-ils membres des médias impliqués dans le respect de la nutrition dans l'agenda de votre pays ? (Oui/Non) Si oui, veuillez fournir des détails sur les contributions des médias et des journalistes pour la nutrition.	Oui Formation des journalistes Couverture événementielle
8.	Y a-t-il des conflits d'intérêt déclarés de l'intérieur ou l'extérieur de votre plateforme multisectorielle ? (Oui/Non) Si oui, comment les conflits d'intérêts sont-ils gérés ?	Non
9.	Avez-vous une politique / plan / stratégie de mobilisation sociale / plaidoyer et communication ? (Oui/Non) Si oui, veuillez joindre une copie du document	Oui
10.	Utilisez-vous le site Web SUN , sinon, quelles sont vos suggestions d'amélioration ?	Oui Maintenir la traduction en français et en anglais
11.	En vue de soutenir les besoins d'apprentissage , quels sont les moyens préférés pour : – accéder à l'information, aux expériences et conseils pour les parties prenantes dans le pays ? – mettre l'accent sur les échanges de pays à pays ?	mettre l'accent sur les échanges de pays à pays
12.	Serait-il pertinent pour votre pays de réfléchir et échanger avec les pays SUN qui font face à une crise humanitaire / crise prolongée, ou qui sont dans un état de fragilité ?	Oui très pertinent
13.	Quels critères pour le regroupement avec d'autres pays SUN avec lesquels vous partagez les défis / opportunités similaires seraient les plus utiles pour votre pays ? Des exemples de critères sont la fédération, les économies émergentes, la maturité dans le Mouvement SUN, le double fardeau de la malnutrition, etc. (pour des échanges potentiels sur mesure à partir de 2017)	la maturité dans le Mouvement SUN, le double fardeau de la malnutrition

Annexe 3 : Priorités pour 2016 - 2017 :

Le tableau ci-dessous donne un aperçu général des services disponibles pour soutenir les pays SUN dans la réalisation de leurs priorités nationales de nutrition en 2016 - 2017. Veuillez consulter la liste ci-dessous et noter vos priorités pour l'année à venir, en fournissant des détails spécifiques, de sorte que le Secrétariat du Mouvement SUN puisse mieux apprécier la façon de maximiser la prestation du soutien qui vous est approprié.

--	--	--

✓ Examen des documents de politique et de législation pertinente ✓ Analyse de la situation / contextuelle ✓ Cartographie de la main-d'œuvre disponible pour la nutrition ✓ Planification stratégique pour définir les actions à inclure dans le cadre commun de résultats ✓ Élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation ✓ Soutien pour une meilleure gestion des données (par exemple, les plateformes nationales d'information pour la nutrition) ✓ Estimation des coûts de mise en œuvre des actions (niveau national et/ou sous-national) suivi financier (niveau national et/ou sous-national) ✓ Soutien pour les lignes directrices de développement pour organiser et gérer le cadre commun de résultats au niveau sous-national ✓ Financement des programmes sélectionnés (diligence raisonnable) ✓ Soutien à la conception et la mise en œuvre de la recherche contextuelle pour éclairer la prise de décision pour la mise en œuvre ✓ Soutien à la conception et la mise en œuvre de la recherche pour générer des preuves	✓ Engagement des ambassadeurs de la nutrition pour positionner la nutrition comme une priorité à tous les niveaux ✓ Engagement des parlementaires pour le plaidoyer législatif, le suivi budgétaire et la sensibilisation du public ✓ Engagement des médias pour influencer les décideurs, la redevabilité et la sensibilisation ✓ Mise à profit des événements de haut niveau, des partenariats et des canaux de communication pour tirer parti des engagements, générer des investissements et améliorer les données ✓ Élaboration du dossier national d'investissement, soutenus par des données et des preuves, pour conduire le plaidoyer en faveur de la nutrition ✓ Développement, mise à jour ou mise en œuvre des stratégies multisectorielles de plaidoyer et de communication ✓ Développement des données probantes sur la base des produits de communication pour appuyer le renforcement dans la mise en œuvre.	✓ Soutien pour les évaluations de compétence et des besoins de compétence ✓ Renforcement des compétences des acteurs clés, comme les membres de la plateforme multi-acteurs. Les compétences pourraient inclure la communication et la négociation, l'esprit d'équipe et le leadership, la planification et la coordination. ✓ Soutien du renforcement des capacités des individus ou des organisations à mieux s'engager pour : les thèmes (comme l'Eau, assainissement, hygiène), les secteurs (comme l'éducation ou le Secteur privé), ou des groupes (comme le milieu scientifique et universitaire) ✓ Analyse / orientation pour les cadres institutionnels aux niveaux national et infranational, y compris la plateforme multisectorielle, les mécanismes de coordination, les groupes d'acteurs entre autres ✓ Prévention et gestion des conflits d'intérêts ✓ Analyse de l'environnement favorable plus étendu pour le renforcement de la nutrition, comme l'analyse de l'engagement politique, ou l'analyse du groupe d'acteurs
---	--	--

Indiquez vos priorités nationales pour 2016 - 2017 et si le soutien est disponible dans le pays : ✓ Examen des documents de politique et de législation pertinente ✓ Analyse de la situation / contextuelle ✓ Cartographie de la main-d'œuvre disponible pour la nutrition ✓ Planification stratégique pour définir les actions à inclure dans le cadre commun de résultats ✓ Élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation ✓ Soutien pour une meilleure gestion des données (par exemple, les plateformes nationales d'information pour la nutrition) ✓ Estimation des coûts de mise en œuvre des actions (niveau national et/ou sous-national) suivi financier (niveau national et/ou sous-national) ✓ Soutien pour les lignes directrices de développement pour organiser et gérer le cadre commun de résultats au niveau sous-national ✓ Financement des programmes sélectionnés (diligence raisonnable) ✓ Soutien à la conception et la mise en œuvre de la recherche contextuelle pour éclairer la prise de décision pour la mise en œuvre Soutien à la conception et la mise en œuvre de la recherche pour générer des preuves	Indiquez vos priorités nationales pour 2016 - 2017 et si le soutien est disponible dans le pays : ✓ Engagement des ambassadeurs de la nutrition pour positionner la nutrition comme une priorité à tous les niveaux ✓ Engagement des parlementaires pour le plaidoyer législatif, le suivi budgétaire et la sensibilisation du public ✓ Engagement des médias pour influencer les décideurs, la redevabilité et la sensibilisation ✓ Mise à profit des événements de haut niveau, des partenariats et des canaux de communication pour tirer parti des engagements, générer des investissements et améliorer les données ✓ Élaboration du dossier national d'investissement, soutenus par des données et des preuves, pour conduire le plaidoyer en faveur de la nutrition ✓ Développement, mise à jour ou mise en œuvre des stratégies multisectorielles de plaidoyer et de communication Développement des données probantes sur la base des produits de communication pour appuyer le renforcement dans la mise en œuvre.	Indiquez vos priorités nationales pour 2016 - 2017 et si le soutien est disponible dans le pays : ✓ Soutien pour les évaluations de compétence et des besoins de compétence ✓ Renforcement des compétences des acteurs clés, comme les membres de la plateforme multi-acteurs. Les compétences pourraient inclure la communication et la négociation, l'esprit d'équipe et le leadership, la planification et la coordination. ✓ Soutien du renforcement des capacités des individus ou des organisations à mieux s'engager pour : les thèmes (comme l'Eau, assainissement, hygiène), les secteurs (comme l'éducation ou le Secteur privé), ou des groupes (comme le milieu scientifique et universitaire) ✓ Analyse / orientation pour les cadres institutionnels aux niveaux national et infranational, y compris la plateforme multisectorielle, les mécanismes de coordination, les groupes d'acteurs entre autres ✓ Prévention et gestion des conflits d'intérêts Analyse de l'environnement favorable plus étendu pour le renforcement de la nutrition, comme l'analyse de l'engagement politique, ou l'analyse du groupe d'acteurs
---	--	--

Annexe 4 - Renforcement de la nutrition : Définition d'un cadre commun de résultats

Le Secrétariat du Mouvement SUN a préparé cette note pour vous aider à faire le point des progrès réalisés dans l'élaboration d'un cadre commun de résultats

1. Au sein du Mouvement SUN le terme « cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats escomptés qui ont été convenus entre les différents secteurs du gouvernement et parmi les autres parties prenantes.
2. L'existence d'un cadre commun de résultats négocié et convenu aide les différentes parties du gouvernement et d'autres parties prenantes (y compris les partenaires de développement) à travailler efficacement ensemble.
3. L'idéal est que le cadre commun de résultats soit négocié et convenu sous l'autorité du plus haut niveau de gouvernement, que tous les secteurs concernés soient impliqués et que d'autres parties prenantes soutiennent pleinement les résultats et leur mise en œuvre.
4. Le cadre commun de résultats permet à différents acteurs de travailler en synergie, avec un but commun. Il combine (a) un ensemble unique de résultats escomptés, (b) un plan de mise en œuvre des actions pour réaliser ces résultats, (c) le chiffrage de la mise en œuvre du plan (ou matrice), (d) les contributions (en termes de programmes et de budget) devant être faites par les différentes parties prenantes (y compris ceux de l'extérieur du pays), (e) la mesure dans laquelle ces contributions sont alignées lorsqu'elles sont conçues et mises en œuvre, (f) un cadre de suivi et d'évaluation qui permet à tous d'évaluer la réalisation des résultats.
5. Un cadre commun de résultats élaboré doit inclure un tableau des résultats escomptés : il comprendra également un plan de mise en œuvre chiffré, peut-être avec *une feuille de route* décrivant les étapes nécessaires à la mise en œuvre. Il peut également être un ensemble de documents, ou des mémorandums d'entente définissant les obligations mutuelles entre les différentes parties prenantes. En pratique, le plan de mise en œuvre est souvent un amalgame de plusieurs plans de différents secteurs ou parties prenantes, d'où notre utilisation du terme « matrice de plans » pour décrire le cas dans lequel le cadre commun de résultats contient plusieurs plans de mise en œuvre. Le groupe de documents qui composent le cadre commun de résultats d'un pays sera le point de référence commun pour tous les secteurs et parties prenantes travaillant ensemble pour renforcer la nutrition.
6. L'élaboration du cadre commun de résultats est éclairée par le contenu des politiques et stratégies nationales de développement des différents secteurs (par exemple, la santé, l'agriculture et l'éducation), la législation, les résultats des recherches et les positions prises à la fois par le gouvernement local et la Société civile. Pour qu'il puisse être utilisé comme un point de référence, le cadre commun de résultats nécessitera l'approbation technique de la part du gouvernement redevable de la mise en œuvre des actions en matière de nutrition. Le cadre commun de résultats sera de la plus grande valeur en recevant l'appui politique de haut niveau : le gouvernement national et/ou le chef de l'État. Pour la mise en œuvre effective, les approbations peuvent également être nécessaires auprès des autorités au sein du gouvernement local.
7. Il arrive souvent que certaines autorités ou parties prenantes sectorielles s'engagent plus dans le processus de recherche de consensus sur un cadre commun de résultats que d'autres. Un accord complet entre les secteurs et les parties prenantes exige à la fois du temps et de la diplomatie. Pour trouver des moyens pour aller de l'avant avec un engagement similaire de tous les secteurs et parties prenantes, les pays SUN partagent leurs expériences pour le développement des cadres.
8. Les pays SUN trouvent généralement utile que leurs cadres communs de résultats soient examinés par des pairs afin de contribuer à les rendre plus efficaces ou de les renforcer. Si l'examen utilise des méthodes standard, le processus d'examen peut également faciliter la sécurisation des investissements. Si nécessaire, le Secrétariat du Mouvement SUN peut aider les pays SUN à accéder à des personnes pouvant les soutenir dans ce renforcement.

